



MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES – NOVEMBRE 2021



Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51

E-Mail : info@perly-certoux.ch - Site internet : www.perly-certoux.ch



Horaire d'ouverture:

Lundi et mercredi 8h30-12h00/14h00-18h00 – Mardi 9h-12h00 - Jeudi et vendredi 8h30-12h00

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Police municipale : Route de St-Julien 122 - 1228 Plan-les-Ouates, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,
Téléphone : 022 884 64 50

Police cantonale : Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge13
Téléphone : 022 427 66 00

En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.



Relais social communal : tél. 022 721 02 66

DATES 2021 DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 novembre (adoption du budget 2022) ; **Jeudi 16 décembre**

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site internet de la commune : www.perly-certoux.ch > **Politique** > **Conseil municipal** > **Séances**

Les séances ont lieu dans la salle du Conseil municipal, à 20 heures, au 2^e étage de la mairie (51, route de Certoux). Elles sont publiques. **Le port du masque est obligatoire.** Si la situation sanitaire le permet, des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance.

INFORMATIONS OFFICIELLES

SOUFFLEUSES A FEUILLES AUTORISEES

L'usage de machines à souffler les feuilles équipées d'un moteur à explosion est autorisé du 1er octobre au 31 janvier (Règlement concernant la tranquillité publique - RTP). Durant cette période, il est interdit d'en faire usage :

- a) de 20 h à 8 h du lundi au samedi;
- b) le dimanche et les jours fériés;
- c) sur les chemins forestiers.

Il peut être dérogé à titre exceptionnel et sur autorisation à la restriction d'usage prévu par l'alinéa 2. Les demandes d'autorisations doivent être déposées auprès du département de la sécurité(22). Celui-ci perçoit un émolument de CHF 100.- à CHF 250.- par autorisation délivrée.

CIMETIERE – RENOUELEMENT DE CONCESSIONS

Les familles ayant des parents inhumés au cimetière de Perly-Certoux en 2001 sont informées que ces concessions arrivent à échéance le 31 décembre 2021.

Les personnes qui désirent les renouveler au faire relever les tombes sont priées d'adresser un courrier à la mairie d'ici au **8 décembre 2021**.

Les monuments et encadrements des tombes dont les concessions n'auront pas été renouvelées devront être enlevés avant le 1^{er} avril 2022 par la famille, qui en avisera la Mairie. Passé ce délai, la commune en prendra possession et en disposera.

RESPECT DES SURFACES AGRICOLES LORS DES PROMENADES EN CAMPAGNE AVEC LES CHIENS

Le canton de Genève dispose d'une activité agricole variée qui offre aux citoyens une alimentation locale de qualité et une campagne diversifiée permettant d'enrichir notre cadre de vie.

Des incivilités récurrentes attribuées aux détenteurs de chiens vis-à-vis des surfaces agricoles, notamment la pénétration et la défécation des canidés sur les terres cultivées ou affectées à l'élevage du bétail, ainsi que des comportements de poursuite ou d'agressions envers la volaille sont régulièrement annoncées au service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) ainsi qu'à l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN).

Dans cette optique, les deux services cantonaux rappellent que, selon la loi, il est fait **interdiction à ceux qui ne sont pas des ayant droits de pénétrer ou de laisser pénétrer un animal de compagnie sur tout terrain affecté à la production agricole ou à la promotion de la biodiversité, quelle que soit sa forme.** Les contrevenants sont passibles d'une amende administrative allant jusqu'à CHF 60'000.-.

Art. 2, 5 et 14 de la loi sur la police rurale du 31 août 2017 (LPRur ; M 2 25)
et art. 5 de son règlement d'application du 25 avril 2018 (RPRur ; M 2 25.01)

VOTRE OFFICE D'ETAT-CIVIL SE TROUVE A LANCY

Les habitants de Perly-Certoux doivent se rendre à l'Office d'état civil de Lancy pour leurs démarches.

Les habitants désirant contracter un mariage ou partenariat, annoncer une naissance, un décès, une demande de naturalisation ou toute attestation ou document légal relevant des prestations de l'état civil, doivent se rendre à l'office d'état-civil de Lancy.

Il est possible de commander certains actes d'état civil en ligne, sur :

<https://www.lancy.ch/prestations/commande-dactes-en-ligne>.

Office d'état civil de Lancy,
route du Grand-Lancy 39A,
tél. 022 706 15 19,
e-mail : etat-civil@lancy.ch

Horaire d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30 (fermeture à 18h le mardi).

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DE FAMILLES D'ACCUEIL AVEC HEBERGEMENT

Le Canton de Genève lance une campagne de recrutement pour trouver de nouvelles familles d'accueil avec hébergement.

Dans le cadre de la protection de l'enfance, être famille d'accueil avec hébergement consiste à accueillir à son domicile, un enfant ou un-e adolescent-e séparé-e temporairement de sa famille. Toute personne intéressée (célibataire, couple ou famille) est concernée.

Le site d'information www.devenir-famille-accueil.ch donne des informations complémentaires, ou permet de solliciter un entretien avec un-e spécialiste. Un test peut même être fait pour consolider une envie de devenir famille d'accueil, et connaître les formalités administratives qui seront demandées. **Une ligne téléphonique répond aux questions des personnes intéressées au tél. 0800 888 111.**

Vous ne serez pas seul-e dans ce processus d'accueil, une séance d'information peut aussi être suivie afin de pouvoir poser les questions liées à cet engagement.

A noter que le canton de Genève a uni ses forces à celles des cantons du Valais, Neuchâtel et Vaud, afin de disposer d'un réseau de familles d'accueil renforcé.

BUREAU DE MEDIATION ADMINISTRATIVE A VOTRE SERVICE

Indépendant, impartial et neutre, le Bureau de médiation administrative (BMA) a pour mission de contribuer à prévenir et à régler de façon simple et extrajudiciaire les conflits entre l'administration et les administré-e-s.

Le BMA offre aux citoyen-ne-s, ainsi qu'aux membres des administrations publiques genevoises, la possibilité de faire part de leurs difficultés, incompréhensions, doléances ou conflits dans un cadre neutre où l'écoute et l'empathie sont privilégiées. Les personnes sont accompagnées dans une meilleure compréhension des procédures et aidées dans la recherche de solutions, permettant de soulager des tensions, de renouer le dialogue et d'éviter une répétition du problème.

Ainsi, le rôle du médiateur est de protéger à la fois les citoyen-ne-s de traitements administratifs arbitraires et l'administration de reproches injustifiés de la part des usager-ère-s.

Contact : tél. 022 327 95 79, e-mail : bma@etat.ge.ch et informations complémentaires : www.ge.ch/lc/bma

ACTUALITES COMMUNALES

MERITE COMMUNAL 2021 – PROPOSEZ DES CANDIDATURES !

Les Autorités communales lancent un appel à candidature pour le Mérite communal 2021. Le ou la lauréat-e doit s'être distingué-e dans un domaine culturel, sportif, humanitaire, civique, économique ou scientifique et avoir, bien sûr, un lien avec la commune de Perly-Certoux.

Les Autorités ont élargi le cercle des méritants à tous les domaines. Ainsi, en plus des sportifs, qui restent admis, les entreprises, les personnes actives dans les associations communales culturelles ou autres, les scientifiques, qu'ils soient établis sur la commune ou qu'ils y soient nés, peuvent prétendre recevoir le Mérite communal de Perly-Certoux. D'autres candidatures sont possibles, comme celles des citoyens engagés, acteurs, musiciens ou les personnes se distinguant par leur engagement humanitaire, dans la commune ou hors de la commune.

Le règlement établit que les candidats au Mérite doivent avoir un lien démontré avec la commune : soit ils en sont originaires, soit ils y vivent, soit ils y sont actifs. Ainsi, les candidats originaires de Perly-Certoux ayant développé leur activité à l'étranger sont admis, comme le sont les étrangers fortement actifs sur la commune, au sein d'une entreprise ou d'une association communale. Les groupes de personnes (par exemple une équipe sportive ou le comité d'une association) ou une entreprise peuvent aussi être proposés pour le Mérite communal.

Pour proposer une candidature, il faut remplir le formulaire que l'on trouve à la Mairie ou sur le site www.perly-certoux.ch – Formulaire (en accès direct) ou écrire sur papier libre mais donner les indications demandées dans le formulaire. **Délaï : 30 novembre 2021**. Retour à la Mairie de Perly-Certoux, route de Certoux 51, 1224 Perly-Certoux.

Le jury est composé du Conseil administratif. La remise du Mérite, doté de CHF 3000.- de prix, se fera dans le cadre d'un événement public communal en 2022.

TA BOUM D'ANNIVERSAIRE A L'ESPACE 267

Tu as entre 8 ans et 13 ans, et tu veux fêter ton anniversaire avec 15 de tes potes ?

Les TSHM t'aident à organiser ta boum d'anniversaire à l'Espace 267, un mardi soir entre 18h et 20h, avec un encadrement assuré par la FASE.

Renseignements et réservation d'un mardi : Patricia Corbat, tél. 079 710 72 22.

Ou regarde sur www.perly-certoux.ch > Vivre à Perly-Certoux > Jeunesse.

LA PATINOIRE ROUVRE

En solo ou en famille, avec des amis, la patinoire synthétique de Perly-Certoux attend les amateurs de glisse, dûment chaussés de patins à lame, chaque jour jusqu'à 22h. Les mercredi et dimanche après-midis, la FASE anime le lieu, avec des jeux et une petite buvette. Des jeunes sont présents pour distribuer des patins à celles et ceux qui en veulent. Le prêt des patins peut être étendu à la saison. Il est gratuit, contre bons soins et bon usage.

CET AUTOMNE, ATELIERS ZERO DECHETS POUR LES HABITANT-E-S

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.

Fort de cette maxime, qu'elle fait sienne, la commune lance une grande campagne « Zéro déchet », avec l'appui de l'association ZeroWaste Switzerland.

Dans le cadre de cette campagne, trois ateliers (gratuits) sont proposés aux habitants pour prendre connaissance de gestes simples qui peuvent être mis en pratique rapidement.



Inscriptions directement sur le site internet : <https://zerowasteswitzerland.ch/fr/calendrier/>

ENVIRONNEMENT 2021

LEVÉE DES DÉCHETS – LES PROCHAINES DATES



Levées des déchets encombrants

Samedi 6 novembre

Exceptionnellement, sur appel:
tél. 022 777 17 74



Levée des déchets verts de jardin

Chaque lundi



Levées de verre

Mardi 30 novembre
Mardi 28 décembre



Levées de papiers et cartons

Mardi 30 novembre

Mardi 28 décembre

Une levée supplémentaire de papier est organisée le 2^e mardi du mois.



Levée des déchets de cuisine

Chaque jeudi après-midi

Lorsqu'une levée hebdomadaire tombe un jour férié, elle est reportée au lendemain.

Toutes les dates des levées dans votre dépliant des déchets 2021 ou sur www.perly-certoux.ch > Vivre à Perly-Certoux > Déchets

LEVÉE DES ENCOMBRANTS SUR APPEL : PRÉCISIONS

Les Autorités ont décidé d'offrir à la population la possibilité de faire débarrasser les objets encombrants (bois et ferraille) sur appel. Les Autorités, de concert avec l'entreprise Chevalley mandatée pour assumer cette prestation, vous invitent à faire bon usage de cette prestation, en respectant les consignes suivantes :

1. La levée des encombrants officielle, au porte-à-porte, qui a lieu tous les deux mois, doit être privilégiée.
2. Il n'est pas répondu à une demande de levée sur appel moins de deux semaines avant la levée officielle au porte-à-porte.
3. La levée sur appel est réservée aux objets qui ne peuvent pas rentrer dans un véhicule privé. Les petits meubles doivent être transportés directement à l'un des ESRECs (Châtillon à Bernex ou La Praille à Carouge).
4. La levée sur appel ne sert pas à débarrasser entièrement un logement, suite à un décès. Des associations (Emmaüs, la Renfile, etc.) sont à contacter à cet effet.
5. Pour mémoire : l'électroménager et l'électronique doivent être retournés dans n'importe quel magasin qui en vend et qui est tenu de les reprendre gratuitement.

Nous vous remercions de votre coopération !

GUIDES A VOTRE DISPOSITION A LA MAIRIE



Editées par l'Etat de Genève, deux brochures sont à votre disposition à la mairie.

L'une est un Guide intitulé Composter dans son jardin,

l'autre est un Guide des déchets des ménages, que trier et comment ?

Gratuites, elles sont à votre disposition à l'accueil de la mairie, aux heures d'ouverture.

A disposition à la mairie :

